

APPAIRE N° 2. - Budget supplémentaire des Cantines
Scolaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1970.

Il s'élève en recettes et en dépenses à ... 14 092 704 Frs

Les recettes sont les suivantes :

- Participation du FASO aux dépenses de personnel	1 230 000	
- Produit des exercices antérieurs	4 510 167	
	<u>5 640 167</u>	5 640 167 Frs

À cette somme il convient d'ajouter l'exédent des exercices antérieurs figurant au Compte Administratif de 1969	8 352 537	<u>8 352 537 Frs</u>
AU TOTAL		14 092 704 Frs

Les prévisions de dépenses sont :

- Dépenses de personnel	3 230 000	
- Charges Sociales	4 522 677	
- Restes à payer sur exercices antérieurs	<u>6 340 027</u>	
AU TOTAL		14 092 704 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.